

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 5

Vorwort: Les assises annuelles de l'ADIJ

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIX^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1968

SOMMAIRE

Les assises annuelles de l'ADIJ — La jeunesse jurassienne face aux problèmes de l'intégration européenne — Bibliographie jurassienne — Le programme d'activité de l'ADIJ en 1968-1969
Chronique économique

Les assises annuelles de l'ADIJ

L'ADIJ a tenu ses assises annuelles le samedi 4 mai 1968 à Tramelan, sous la présidence de M. René Steiner, et en présence d'une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait la présence de MM. Huber et Kohler, conseillers d'Etat, et de M. Péquignot, président du Grand Conseil et conseiller aux Etats. Ce traditionnel rendez-vous printanier permit de faire, dans une ambiance agréable et détendue, le point d'une année d'activité au service des intérêts du Jura.

* * *

Dans la halle de gymnastique de Tramelan-Dessus, décorée aux couleurs de la Confédération, du canton, du Jura et de Tramelan, M. Jeanneret, maire de la localité, souhaita la bienvenue aux participants, en se félicitant que les assemblées de nos grandes associations donnent au Jura l'occasion de montrer son unité, malgré sa diversité. Dans son allocution, il mit en évidence deux postulats importants : le développement de la coopération intercommunale et l'intensification de l'éducation permanente des adultes. Puis M. René Steiner, après avoir salué les nombreuses personnalités présentes, rendit un ultime hommage aux membres de l'ADIJ disparus et en particulier à feu Henri Farron, qui fut un caissier exemplaire.

Le président de l'ADIJ passa en revue les grands problèmes de l'heure puis rappela que notre chambre d'économie et d'utilité publique du Jura portait son effort principal sur l'aménagement du territoire, qui comprend l'inventaire de tous les sites et monuments à protéger, le développement des voies de communication, l'expansion de l'industrie et de l'agriculture, la croissance harmonieuse de nos localités. Il commenta également les points principaux du rapport d'activité du comité, qui a paru dans notre dernier bulletin. Ce rapport ainsi que ceux des différentes commissions furent acceptés sans opposition. Il en fut de même des comptes 1967 de l'association, présentés par le nouveau caissier, M. René Domont, de Courtedoux.

Au chapitre des élections, l'assemblée ratifia tout d'abord celle de M. René Domont, nouveau trésorier. Puis MM. Rudolf Renn, secrétaire communal de Laufon, et Rémy Berdat, conseiller communal à Moutier, furent appelés à siéger au comité en remplacement de MM. A. Segginger, ancien secrétaire communal de Laufon, et A. Salomoni, ingénieur forestier à Moutier, tous deux démissionnaires. Les autres membres du comité furent réélus pour une période de trois ans. Quant à M. Steiner, président, c'est par acclamation qu'il fut confirmé dans ses fonctions, sur proposition de M. W. Sunier, préfet, vice-président de l'ADIJ. Enfin, l'assemblée procéda à l'élection de M. A. Segginger comme membre d'honneur. M. Segginger a siégé pendant 35 ans au comité de l'ADIJ et il a joué un grand rôle pour l'établissement de bonnes relations entre les parties romande et alémanique du Jura.

* * *

M. Steiner présenta ensuite le programme de travail 1968-1969 de l'ADIJ, que nous publions in extenso dans les dernières pages de ce numéro. A la suite d'une intervention de M. Liechti, de Porrentruy, il fut décidé que la Commission d'aménagement puis le comité étudieraient à fond le problème d'une future autoroute à travers le Jura. Sur la base des propositions qui lui seront faites par le comité, une prochaine assemblée générale de l'association aura à se prononcer en faveur d'un tracé, soit celui qui semble avoir la faveur des autorités cantonales : Boncourt - Porrentruy - Delémont - Moutier - Oensingen, avec aboutissement à l'un des nœuds principaux du réseau suisse des autoroutes, soit un autre tracé traversant le Jura du nord au sud et aboutissant dans la région de Bienne. En attendant que l'ADIJ procède à ce choix, on a enregistré avec satisfaction la déclaration de M. Huber, conseiller d'Etat, qui a signalé que le gouvernement revendiquerait énergiquement auprès de la Confédération l'incorporation d'une liaison à grand trafic à travers le Jura au prochain programme complémentaire des autoroutes.

* * *

La séance administrative étant ainsi terminée, M. Henri Huber, conseiller d'Etat, présenta un intéressant exposé sur les problèmes de l'épuration des eaux. Il rappela que nos réserves d'eau n'étaient pas inépuisables et qu'elles subissaient une constante dégradation. Il énuméra les nombreux agents de la pollution : mazout, détergents, déversements industriels et humains. Il exposa les différentes phases de l'épuration qui consiste, après avoir débarrassé les eaux de tous les détritiques qui les encombre, à les régénérer.

En Suisse, 350 installations d'épuration sont achevées ou en cours de construction. D'ici 1970, les eaux résiduaires de la moitié de la population suisse seront traitées dans des installations adéquates. Cela aura coûté 3,5 milliards de francs et il en faudra encore dépenser autant, de 1970 à 1980, pour traiter les eaux résiduaires d'un des deux quarts restants de la population.

Dans le canton de Berne, jusqu'à la fin de l'année, un tiers de la population disposera d'installations d'épuration et d'ici 1970 la moitié environ. Dans le Jura, six petites installations seulement sont en activité

aux Genevez, à Pleigne, à Vellerat, à Bure, à la Montagne-de-Diesse (maison d'éducation) et à Bellelay (maison de santé). Cela ne représente que 2000 à 3000 habitants sur 140 000 que compte le Jura. D'autres projets sont assez avancés à La Neuveville et dans neuf communes du Laufonnais. Des projets sont en voie de réalisation à Tramelan, Bévilard, Delémont, Porrentruy, Saint-Imier, Moutier, Tavannes, etc. Les projets à l'étude concernent une population de 115 000 habitants.

M. Huber termina son exposé en invitant chacun à prendre conscience de sa responsabilité personnelle pour prévenir la pollution des eaux.

Un second conférencier, M. Tissot, recteur du gymnase de La Chaux-de-Fonds, présenta ensuite un exposé, agrémenté de projections lumineuses, sur les vieilles fermes des Franches-Montagnes et du Haut-Erguel. Il montra quelques-unes des merveilles que possède le Jura, richesses qui sont encore peu connues et subissent de constantes dégradations. Tout doit être tenté pour conserver ce précieux patrimoine, dont M. Tissot chanta la beauté avec beaucoup d'éloquence et de persuasion. Il expliqua l'architecture des fermes, illustra l'élégance de leur décoration, montra quelques exemples de restaurations heureuses ou malheureuses et invita chacun, en conclusion, à apprendre à mieux connaître les richesses que possède le Jura en matière d'architecture paysanne.

* * *

Après le vin d'honneur offert par la Municipalité, les participants se retrouvèrent au Restaurant du Jura, à Tramelan-Dessous, pour le banquet.

Au cours du repas, entre les productions de la Fanfare, on entendit une chaleureuse allocution de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, qui apporta en termes excellents le salut du gouvernement. M. Kohler souhaita non seulement le développement économique du Jura, mais aussi son expansion sur le plan intellectuel et culturel, avant de rendre hommage au travail remarquable de l'ADIJ.

Ainsi se termina cette fructueuse assemblée annuelle.

ADIJ.